

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

DU SAMEDI, 24 OCTOBRE.

### PAYS-BAS.

*La Haye, 19 octobre.*

#### SÉANCE D'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Les membres des deux chambres des états-généraux se trouvent réunis au nombre de 100 à 110 à midi et demi; le conseil-d'état et les ministres prennent successivement place pendant que le greffier donne lecture de l'arrêté royal qui nomme M. le comte de Thiennes président de la première chambre, pour la session de 1829 à 1830.

A une heure et un quart le roi est introduit, accompagné de S. A. R. le prince d'Orange et suivi des officiers de la cour.

S. M., assise sur son trône, a prononcé en hollandais le discours dont voici la traduction officielle.

#### NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS!

Je suis heureux de me trouver de nouveau entouré des représentans de la nation belge, qui, dans les diverses provinces que j'ai visitées depuis votre dernière session, m'a donné des témoignages non équivoques d'attachement et m'a confirmé dans cette pensée, que la nation me porte ces sentimens d'amour et de confiance auxquels mon cœur attache tant de prix, et auxquels ma constante sollicitude pour son bonheur me donne des titres.

Grâce à la divine Providence, cette sollicitude n'a pas été infructueuse et a reçu sa récompense.

Je n'avais pu, depuis quelques années, apprécier par moi-même la situation d'une grande partie du royaume. Je viens de me convaincre des progrès sensibles de la plupart des branches d'industrie et de l'accroissement de prospérité qui en est le résultat. J'ai donc acquis la certitude que les mesures prises pour vivifier toutes les sources du bien-être public, ont eu le plus heureux succès; et il m'est permis d'espérer qu'en continuant de jouir de la paix, les Pays-Bas verront s'accroître de plus en plus leur prospérité et le bonheur de leurs habitans.

J'ai, depuis votre dernière session, formé un engagement qui m'offre une bien douce perspective, et auquel je me flatte que V. N. P. donneront leur assentiment. Il a pour objet le mariage projeté de ma fille bien-aimée avec le prince Albert, le plus jeune des fils du roi de Prusse. J'ai tout lieu de croire que cette alliance assurera le bonheur de ma fille unique, tout en resserrant les liens de parenté et d'amitié qui, depuis un tems immémorial, unissent nos deux maisons.

Il m'est agréable, N. et P. S., de pouvoir, en ouvrant cette session, vous donner l'assurance que les Pays-Bas continuent d'entretenir des relations de paix, d'amitié et de bonne intelligence avec toutes les puissances.

J'ai l'espoir fondé que les mesures prises par l'administration, dans nos possessions des Indes orientales, mettront heureusement fin aux troubles qui y existent encore. Rien n'a été négligé dans la mère-patrie, pour seconder ces mesures et assurer à l'autorité des Pays-Bas dans ces contrées, une force qui inspirera d'autant plus de confiance, qu'elle sera dirigée par des hommes dont j'ai déjà éprouvé l'expérience et les talens.

Divers projets de loi vous seront présentés, de ma part, pendant cette session. Parmi eux se placent en première ligne ceux relatifs au budget général de l'état, divisé en ses deux sections, et ceux concernant les voies et moyens; ils seront suivis de quelques autres tendant à régler le mode de perception de certaines impositions.

Le résultat de vos délibérations sur le budget ordinaire de

l'état, présenté à V. N. P. avant l'année qui précède la nouvelle période décennale, a nécessité de nouvelles propositions sur cet important objet. Notre commun accord sur ce point deviendra plus facile, par la connaissance approfondie que vous avez acquise dans votre dernière session, de la situation financière et des intérêts du royaume. Vos nobles puissances reconnaîtront les efforts qui ont été tentés pour satisfaire, autant que possible, aux vœux alors exprimés. Intimement convaincu d'avoir fait à cet égard tout ce que permet l'intérêt général, je puis espérer que je trouverai aussi, dans la coopération des états-généraux, les moyens d'assurer, dans l'intérêt de la patrie, cette partie essentielle de nos institutions, avant l'expiration de la période décennale actuelle, ainsi que le veut la loi fondamentale.

Le code de procédure criminelle, revu avec soin en suite des observations émises pendant votre précédente session, et les mesures législatives qui doivent encore précéder l'organisation judiciaire seront également présentées à V. N. P. Je puis donc vous réitérer l'assurance que l'introduction de la nouvelle législation dépendra uniquement du résultat de vos délibérations à ce sujet.

Une loi sur l'instruction publique sera aussi soumise à l'examen de vos nobles puissances, afin de donner, par notre commun accord, plus de fixité aux principes libéraux qui doivent régir cette importante matière.

Si d'autres intérêts encore devaient, pendant la session qui s'ouvre aujourd'hui, être réglés par des dispositions législatives, afin de consolider le bien-être et les libertés de nos concitoyens, j'espère, N. et P. S., pouvoir compter sur la franche coopération de votre assemblée. Quant à moi, mes sujets peuvent être persuadés qu'attentif et fidèle à la devise de mes ancêtres, j'emploierai constamment, pour le maintien et la consolidation de l'ordre social, tous les moyens que la divine Providence a daigné me confier. »

Le roi a été reconduit avec le cérémonial habituel, après quoi la commission a été remerciée et la séance levée.

### GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*Luxembourg, 24 octobre.*

Les bourgmestre et échevins de cette ville ont fait publier aujourd'hui la pièce qui suit :

Luxembourg, le 24 octobre 1829.

*Aux habitans de la ville de Luxembourg,*

#### CONCITOYENS!

S. A. R. le Prince d'Orange, Colonel général des gardes communales du royaume, était attendue dans le Grand-Duché, dans les premiers jours de ce mois. Le vœu des Luxembourgeois, de posséder au milieu d'eux, l'héritier du Trône des Pays-Bas, n'a pu être accompli. Des intérêts majeurs ont nécessité la présence de S. A. R. dans la ville de La Haye.

Toujours empressée de mettre sous les yeux de nos princes, les témoignages fidèles des sentimens dont les Luxembourgeois sont animés envers eux, S. Exc. le Conseiller d'État, Gouverneur du Grand-Duché, a bien voulu faire connaître à S. A. R. combien l'événement de son arrivée dans ce pays répandait d'allégresse dans le cœur de ses habitans, combien ils étaient pénétrés de sentimens de dévouement pour la gloire et la prospérité de l'auguste dynastie des Nassau.

S. A. R. a daigné accueillir avec bonté la démarche de S. E.